



ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES

ÉCOLE BIBLIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
FRANÇAISE DE JÉRUSALEM

APPEL À CANDIDATURES 2023

Deux allocations de recherche au titre de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres sont proposées pour un séjour d'un an à l'École biblique et archéologique française de Jérusalem (EBAF).

En principe, l'une des allocations est réservée à un(e) étudiant(e) de master II, un(e) doctorant(e) ou un(e) post-doctorant(e), de nationalité française ou francophone, accomplissant des recherches dans le domaine de l'archéologie orientale, et plus particulièrement palestinienne, l'autre un(e) étudiant(e) de master II, un(e) doctorant(e) ou un(e) post-doctorant(e), de nationalité française ou francophone, consacrant ses travaux à l'étude des textes bibliques et à la philologie orientale.

Les bénéficiaires de ces des séjours à l'EBAF devront rédiger durant leur séjour un mémoire qu'ils déposeront auprès du secrétariat de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres au plus tard au mois de juillet 2024. Ils peuvent prétendre au titre d'Élève titulaire de l'École biblique s'ils déposent également ce mémoire auprès du Secrétariat de l'École biblique, s'il est accepté par le Conseil académique et s'ils ont assisté régulièrement à au moins deux cours par semestre.

Le montant de l'allocation couvre les frais de pension à l'École biblique pour deux semestres académiques, avec accès libre à la bibliothèque, ainsi que ceux d'inscription aux cours. Les frais de voyage pour se rendre à Jérusalem et de retour en fin de séjour ne sont pas pris en charge.

Les dossiers de candidatures devront être déposés, en 15 exemplaires papier, avant la date limite du vendredi 5 mai 2023, au Secrétariat de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres – 23 Quai de Conti – 75006 Paris (tél. 01 44 41 43 10) ou adressés par email à secretariat2@aibl.fr.

Ils doivent rassembler les éléments suivants :

- une lettre de candidature ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- une notice de présentation des travaux réalisés et des projets de recherche ;
- deux ou trois appréciations de professeurs.

Nicolas GRIMAL
Secrétaire perpétuel
de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres